

## C9 Traitement de surface aux chromates<sup>1</sup> par application par pulvérisation dans une pièce conçue à cet effet

Cette fiche aidera les employeurs à se conformer aux exigences de la directive européenne 2004/37 et aux termes des autorisations REACH pour les utilisations des chromates. Travailler avec les chromates peut provoquer le cancer. Cette fiche décrit les bonnes pratiques pour réduire l'exposition. Elle couvre les points qui doivent être suivis pour réduire l'exposition. Il est important de suivre tous les points, ou d'utiliser des mesures tout aussi efficaces. Ce document doit être mis à la disposition de toutes les personnes susceptibles d'être exposées aux chromates sur le lieu de travail afin qu'elles utilisent au mieux les mesures de contrôle disponibles.

### Le procédé

Cette fiche couvre le traitement de surface industriel de pièces de grande taille par pulvérisation. Les pièces telles que les avions, les hélicoptères, les ailes sont pulvérisées dans une salle ou un atelier de peinture de grande taille spécialement conçu.

### Conception de l'équipement et accès

La zone de pulvérisation se trouve dans une pièce fermée conçue à cet effet. La chambre de pulvérisation est maintenue sous pression négative lorsque l'installation fonctionne. Les employés pulvérisent les articles à l'aide d'un pistolet de pulvérisation à l'intérieur de la pièce.

L'installation doit présenter toutes les caractéristiques suivantes :

- ✓ Les opérations de pulvérisation sont effectuées à l'intérieur de la pièce fermée.
- ✓ Une LEV conçue, dimensionnée, située et entretenue pour capturer et éliminer les chromates est fournie pour éliminer efficacement les chromates de la pièce.
- ✓ La survaporisation est capturée dans la pièce.
- ✓ L'accès à cette zone est limité au personnel autorisé.

Les mesures relatives aux tâches auxiliaires sont également décrites dans des fiches distinctes. Une liste complète des fiches peut être consultée sur [Lien](#).

<sup>1</sup> Les chromates comprennent les substances suivantes : Chromate de strontium (S6), octahydroxyde de chromate de pentazinc (S7) et hydroxyoctaoxidizincatedichromate de potassium (S8).

## C9 Traitement de surface aux chromates<sup>1</sup> par application par pulvérisation dans une pièce conçue à cet effet

### Émissions de chromates

Des matériaux contenant des chromates sont libérés pendant les opérations de pulvérisation. La contamination due à la survaporisation sur les surfaces des équipements et des articles/pièces peut être possible après l'usage.

### Mesures de gestion des risques - Employés

- Des contrôles sont en place pour s'assurer que l'accès à la pièce désignée est limité au personnel autorisé lorsque l'usine est opérationnelle, y compris un temps de dégagement adéquat après la fin d'un cycle de production. Le temps de dégagement doit être déterminé par un test approprié.
- La zone à accès restreint doit être gérée par l'utilisation de barrières physiques et de panneaux.
- La LEV doit être testée régulièrement et de manière exhaustive pour s'assurer de son bon fonctionnement.
- Les équipements de traitement doivent être régulièrement inspectés et rincés pour éliminer les chromates résiduels. Voir fiche D4.
- Mettez en œuvre les mesures appropriées pour prévenir la contamination croisée à partir des équipements et des EPI.  
Prévoyez une zone de décontamination des employés, y compris des installations d'hygiène adéquates. Les employés doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire ou de fumer.

### Mesures de gestion des risques - Environnement

- L'installation d'extraction d'air doit rejeter à l'atmosphère via une unité de filtration ou d'épuration capable d'éliminer efficacement les chromates, conformément aux meilleures pratiques. Les eaux usées contenant du chrome hexavalent ne doivent pas être rejetées dans les eaux de surface ou souterraines, mais traitées pour éliminer efficacement le chrome hexavalent avant d'être rejetées dans l'environnement ou éliminées comme des déchets dangereux.
- Les sols, les drains et les équipements dans les zones de traitement, les produits chimiques et les zones de stockage des déchets doivent être scellés et régulièrement entretenus pour garantir leur intégrité.

### EPI

Pour minimiser l'exposition potentielle aux chromates, toutes les personnes accédant à la pièce désignée doivent porter :

- des lunettes de protection
- des gants de protection
- des vêtements/chaussures résistants aux acides
- un masque respiratoire à adduction d'air/masque filtrant intégral avec filtre P3.

La fiche E2bis et la FDS étendue de votre fournisseur fournissent des informations pertinentes sur l'EPI.

### Formation et supervision

Toutes les personnes ayant accès à la pièce désignée doivent être informées des risques liés au travail avec les chromates, de la manière sûre de manipuler les chromates et de l'utilisation des EPI et autres équipements de contrôle. Les employés doivent être correctement formés et équipés pour effectuer leurs tâches, et pour cesser ces tâches en toute sécurité si nécessaire. Une supervision adéquate doit être disponible à tout moment.

### Surveillance

Des données de surveillance adéquates doivent être disponibles pour prouver que l'exposition potentielle des employés et le rejet potentiel dans l'environnement sont maintenus au niveau le plus bas raisonnablement réalisable. Des programmes annuels de surveillance de l'exposition au chrome (VI) par inhalation, au moyen d'un échantillonnage personnel, doivent être mis en œuvre en combinaison avec une biosurveillance du chrome après le travail. L'intervention d'un expert est recommandée.

La surveillance doit être effectuée au moins une fois par an. Les utilisateurs en aval peuvent réduire<sup>2</sup> la fréquence des mesures lorsqu'il est démontré que l'exposition des personnes et les rejets dans l'environnement ont été réduits au niveau le plus bas possible sur le plan technique et pratique et que les mesures de gestion des risques et les conditions opérationnelles correspondent aux scénarios d'exposition et fonctionnent de manière appropriée. Les fiches E2bis et E3bis fournissent des informations supplémentaires sur la surveillance, y compris des références aux normes pertinentes.

### Autres fiches de bonnes pratiques pertinentes

D'autres fiches sont également susceptibles d'être applicables. Une liste complète peut être consultée sur [Lien](#).

<sup>1</sup> Les chromates comprennent les substances suivantes : Chromate de strontium (S6), octahydroxyde de chromate de pentazinc (S7) et hydroxyoctaoxodizincatedichromate de potassium (S8).

<sup>2</sup> La réduction de la fréquence de surveillance ne s'applique pas au trioxyde de chrome (S1).